

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice: Présents:

65 51

Votants:

62

Le 23 septembre 2021 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz,

sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 15 septembre 2021 Secrétaire de séance : Gérald CUEILLE

#### Présents:

Ambléon

**BIONDA Annie** 

Andert et Condon

MARTINAT Francine

Arboys en Bugey Armix

RIERA Michel Charles

Artemare

**VUILLOUD Véronique** 

MASSÉ Emmanuel

Pouvoir à Marc BUET

Artemare

ROUX Isabelle

Pouvoir à Marie Hélène DESCHAMPS

Pouvoir à Marie Hélène DESCHAMPS

Pouvoir à Charlotte DEMENTHON

Pouvoir à André BOLON

Arvière-en-Valromey

**MEURIAU Annie** 

Pouvoir à Bernard ANCIAN

Belley

BERTHET Jean-Michel

Belley

**BOUTTEMY Anaïs** 

Belley

**CHEVAT Jacques** 

Belley

**CLUZEL Annie** 

Belley

**DELPON Annie** 

Belley

**DEMENTHON Charlotte** 

Belley

DESCHAMPS Marie-Hélène

Belley

**HEDON Jean-Yves** 

Belley

LAHUERTA Dimitri

Belley

**PONCY Daniel** 

Belley

RODRIGUEZ Philippe

Belley

**ROUX Pierre** 

Belley

SCHREIBER Sylvie

Béon

LE CERF Céline

Brégnier Cordon

**VERGAIN Thierry** 

**Brens** 

**FRATI Francis** 

**Brens** 

LAGRANGE VAN GELE Nadine

Ceyzérieu

**KELLER Myriam** 

Champagne en Valromey

JUILLET Claude

Chazey-Bons

Cheignieu la Balme

**NARDIN Philippe** 

Colomieu

**BUET Marc** 

Contrevoz

**CUEILLE Gérald** 

Conzieu

BALASTRIER Jean Daniel JANET Guv

Cressin-Rochefort

CHIFFE Frédéric

Culoz

ANDRE-MASSE Franck

Culoz

Culoz

**FELCI Claude GUILLAND Marc** 

Compte-rendu du conseil communautaire du 23 septembre 2021

Page 1 sur 17

Culoz **PETITE Anne-Laure** Culoz **RAVIER Danielle** Cuzieu MARCHAND Stéphanie Flaxieu **BAL Serge** Groslée Saint Benoit KJAN Marie Odile SOUDAN Henri Groslée Saint Benoit **ANCIAN Bernard** Haut Valromey MARTIN BARBAZ Denis Izieu MARIÉ Patrick La Burbanche CASANOVAS Chantal Lavours **GUITTET Thierry** Magnieu **DEMANGE Pascal** Marignieu **VINETTE Didier** Massignieu de Rives Murs et Gélignieux **VALLIN Pierre** Parves et Nattages **BIJOT Jean François COCHONAT Pierre** Peyrieu Pollieu **BRUN Jean Philippe** Prémeyzel ROPELE Jean-Pierre **BOUVIER Georges** Rossillon Ruffieu **BROUSSART Pierre** St Germain les Paroisses **CASTIN Régis** Saint Martin de Bavel VINCENT Xavier Talissieu **DEGUISNE Sabrina** 

Pouvoir à Claude FELCI Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE

Pouvoir à Jean Philippe BRUN

Pouvoir à Marie Odile KJAN

Pouvoir à Pierre COCHONAT

## <u>Absents</u>

Virignin Vongnes

Valromey sur Séran

Valromey sur Séran

Belley DA COSTA Angelica
Belley GONDARD Olivier
Virieu le Grand BOUSCAUD Alexandre

BOLON André GODET Pauline

**BANDET Marcel** 

**GUILLON Pascale** 

#### LE QUORUM EST ATTEINT

#### ORDRE DU JOUR:

- Information sur le report de la date de transfert des compétences Eau et assainissement.
- Information sur les recrutements en cours.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juillet 2021.
- Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2. Délibération : Information sur les décisions prises entre le 8 juillet et le 15 septembre 2021.
- 3. Délibération : Décision modificative sur le budget principal.
- Délibération : Création de 2 postes non permanents Contrats de projet pour les conseillers numériques.
- 5. Délibération: Modification du tableau des emplois.
- 6. Délibération : Modification des dispositions du RIFSEEP.
- 7. Délibération : Régularisation de la retraite d'un agent.
- 8. Délibération: Rapport égalité hommes/femmes.
- 9. Délibération : Lignes directrices de gestion : fixation des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.
- **10.** Délibération : Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets pour l'année 2021.
- 11. Délibération : Modification de l'article 1 des statuts du SITOM Nord-Isère.
- **12. Délibération :** Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux pour l'année 2022.
- **13. Délibération :** Renouvellement de la convention de partenariat pour la valorisation des végétaux des collectivités avec la commune de Culoz.
- 14. Délibération: Taxe GEMAPI.
- Délibération : Demande de subvention pour la restauration de berges du Furans à Chazey-Bons.
- 16. Délibération : Rapport d'activité 2020 des services.
  - Présentation du Pacte de gouvernance.

----

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire.

Des dates de réunion sont fixées pour l'installation de la CLECT (commission Locale pour l'Evaluation des Charges Transférées). Toutefois, plusieurs communes n'ont pas encore désigné de représentants. Pauline GODET demande à ces dernières de communiquer les informations nécessaires dans les plus brefs délais.

# - Information sur le report de la date de transfert des compétences Eau potable et assainissement au 1er janvier 2023.

Pierre COCHONAT présente les raisons qui ont conduit les élus à prendre la décision de reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la date de transfert des compétences Eau et Assainissement. Malgré l'important travail des élus dans les différentes instances de réflexion, ce report est devenu inéluctable en raison :

- Des problèmes de recrutement dans les fonctions supports ;
- La capacité de la trésorerie à accompagner les communes.

L'objectif est de ne pas mettre en difficulté la CCBS et les communes.

En conséquence, l'ensemble des collectivités (syndicats, communes) actuellement en charge des compétences, restera compétent en 2022.

Les statuts de la CCBS intègrent déjà les compétences eau et assainissement à compter du 1er janvier 2022. Une délibération du conseil communautaire sera donc prise le 14 octobre 2021 pour les modifier. La CCBS accompagnera les communes dont les marchés d'exploitation cessent en 2022 (ou fin 2021) pour signature des avenants ou construction des nouveaux marchés. Des services seront proposés dès 2022 aux communes (SIG, mise à jour des budgets, logiciel de facturation).

Pour ne pas casser la dynamique du transfert, la démarche engagée va se poursuivre : travaux du groupe communautaire, recrutements maintenus, adoption d'une charte, rencontres avec les communes...

#### Information sur les Maisons France Services.

Sylvie SCHREIBER rappelle qu'une Maison France Services (MFS) est un guichet unique de proximité ouvert au public dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé logement, énergie...

La CCBS est dans une phase de labellisation avec un objectif d'ouverture au public pour janvier 2022. Pour obtenir la labellisation, deux agents doivent être recrutés sur un temps de travail hebdomadaire de 24 heures. Ils seront formés au cours du mois de décembre.

Les missions principales des MFS sont l'accueil, l'information, et l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires

Neuf opérateurs sont partenaires au niveau national : la Caisse d'Allocations Familiales, les finances publiques, Pôle emploi, l'assurance retraite, l'assurance maladie, La Poste, la mutuelle sociale agricole, un point justice, et l'agence nationale des titres sécurisés.

Compte tenu de la configuration du territoire, il a été fait le choix du multi site avec une présence à Belley (le site principal, à proximité du centre social, avec une permanence de 6 ½ journées par semaine), Groslée-Saint-Benoit (en Mairie, ½ journée par semaine) et Champagne en Valromey (à la Maison de Pays, ½ journée par semaine).

Artemare est également candidate, mais la commune n'a pas pour l'heure de locaux aux normes PMR.

Sylvie SCHREIBER remercie les trois collectivités qui mettent à disposition gratuitement leurs locaux.

#### INTERVENTIONS:

Marc GUILLAND souhaite connaître le coût annuel de fonctionnement

Sylvie SCHREIBER précise que le coût sera d'environ 120 000 € comprenant les frais de personnels, l'entretien des locaux, les véhicules, et le matériel. La prise en charge de l'Etat sera de l'ordre de 30 000 €.

Gérald CUEILLE regrette que le dispositif imaginé exclut de fait les habitants des petites communes éloignées.

Sylvie SCHREIBER précise qu'un travail est cours au niveau du transport à la demande pour permettre aux habitants de se rendre à la MFS lors des différentes permanences.

Pierre BROUSSART souhaite savoir si les partenaires participent financièrement au fonctionnement de la MFS puisque l'intercommunalité fait une partie de leur travail.

Sylvie SCHREIBER répond par la négative, les partenaires assurent uniquement la formation des agents.

Xavier VINCENT demande pourquoi Artemare n'est plus concernée, et si d'autres lieux pourront être ouverts par la suite.

Francine MARTINAT rappelle qu'Artemare avait une Maison de Service au Public (MSAP) fonctionnant avec seulement un agent de La Poste qui privilégiait l'activité de La Poste au détriment des autres services. Artemare n'a pas fait de demande de labellisation

Sylvie SCHREIBER précise que les locaux identifiés ne sont pas aux normes PMR et n'appartiennent pas à la commune. Il faudra évaluer le fonctionnement mis en place, et des réajustements pourraient intervenir ensuite sur d'autres communes.

Pauline GODET précise que l'idée est de répondre aux objectifs de l'Etat, et à son cahier des charges. Monsieur le Sous-Préfet est très vigilent sur ce dossier.

La commission a fait le choix du multi site pour couvrir le territoire mais les retours d'expérience montrent qu'il ne faut trop pas démultiplier les sites au risque de perdre en lisibilité. Nous avons donc fait le choix d'un lieu central à Belley, puis un site au Nord et au Sud du territoire.

Nous démarrons avec ce format, et nous ajusterons si nécessaire en fonction des besoins du territoire et des opportunités de locaux adaptés et aux normes.

#### Information sur la commission Déchets :

Michel Charles RIERA fait un point d'avancement sur la mise en conformité de l'ancienne décharge des Erruts. Un rendez-vous est fixé avec la DREAL et le bureau d'études qui accompagne la CCBS sur ce dossier datant de l'époque de l'ancien SIVOM.

Une information sera prochainement donnée sur le futur centre de tri Savoie Déchets à Chambéry.

#### - Information sur les recrutements :

Pauline GODET aborde les recrutements en cours, et les difficultés rencontrées pour pourvoir certains postes. Notre collectivité semble manquer d'attractivité, et se trouve en concurrence avec d'autres EPCI et communes qui recrutent également. La taille et la strate démographique semblent être inadaptées à l'évolution de carrière de certains candidats. De plus, nous subissons un contexte national de tension pour les recrutements.

La forme des offres d'emploi a été retravaillée pour les rendre plus attractives et ont été renouvelées. Des entretiens sont en cours et certains postes viennent d'être pourvus. Les agents suivants viennent de rejoindre la CCBS: un SIGiste, une chargée de communication externe, deux conseillers numériques, un agent RH.

Concernant le DGS, un candidat devrait être retenu très prochainement. Les services supports demeurent en grande difficulté, notamment le service finances-RH qui vient de connaître deux départs par mutation. Certains agents vont donc être sollicités en interne pour renforcer temporairement ces services. Si des communes ont des agents intéressés pour faire quelques heures complémentaires, elles peuvent nous contacter.

La volonté de mutualiser avec les communes demeure un objectif, mais cela ne pourra se faire à court terme tant que les services communautaires ne sont pas renforcés en interne.

## - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2021 : Aucune observation n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITÉ, le compte-rendu de la séance du 15 juillet 2021.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la réunion, il convient de nommer un secrétaire de séance.

Gérald CUEILLE se porte candidat.

> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne Gérald CUEILLE, A L'UNANIMITÉ, comme secrétaire de séance.

2. Délibération : Informations sur les décisions prises.

Par sa délibération n°D-2020-96 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises entre le 8 juillet 2021 et le 15 septembre 2021.

#### - Bureau exécutif:

Date	Objet	Observations	Décision formalisée	
19/07/21	Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'assistance à la passation du marché de collecte des ordures ménagères	la une assistance technique, juridique et		
19/07/21	Avis sur le projet de carte communale d'Arvière en Valromey	Avis favorable avec remarques	2021-252	
30/08/21	Prolongation du contrat de service de VAE avec l'ESAT du Colombier	Prolongation de l'accord cadre pour 1 an	2021-279	
30/08/21	Adhésion au Réseau Entreprendre Savoie pour 2021	Cotisation annuelle de 1 850 €	2021-280	
30/08/21	Convention avec le Département de l'Ain et le collège Sabine Zlatin pour la mise à disposition de locaux à l'occasion de l'inauguration de la voie verte et de la fête du vélo	Utilisation de la salle polyvalente et de la gare routière à titre gratuit	2021-281	
06/09/21	Convention de servitudes avec ENEDIS	Passage d'une ligne électrique pour raccordement de la microcentrale hydroélectrique de la société GLM (Cascade de Glandieu)  A titre gratuit	2021-286	
06/09/21	Adhésion à l'association Ain'terlude en Bugey	Animation de l'association aux Journées Européennes du Patrimoine 2021 Cotisation de 40 €	2021-287	

#### - Marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché/avenant Numéro	Objet		Attributaire	Montant HT	Décision	
Résiliation 13/07/21		Décision portant résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de grand passage à Magnieu Contrat devenu caduc suite au changement d'implantation du projet	PROFILS ETUDES 01360 Loyettes		DEC-2021- 253	
Avenant n°1 au march n°2017-13-1 d'études préalables au transfert compétences eau et assainissement Lot n°1 Etudes techniq Prolongation durée du ma jusqu'au 31/12/2023 et a de prestations		Lot n°1 Etudes techniques Prolongation durée du marché jusqu'au 31/12/2023 et ajout	KPMG Expertise et conseil	Plus-value de 2 355 € HT soit nouveau montant de marché : 172 665 € HT (+1,38%)	DEC-2021- 254	

Avenant n°1 au marché n°2017-13-2 d'études préalables au transfert des compétences eau et assainissement Lot n°2 Etudes juridiques Prolongation durée du marché jusqu'au 31/12/2023 et ajout de prestations complémentaires		SELARL Eric LANDOT & Associés 75007 Paris	Plus-value de 4 950 € HT soit nouveau montant de marché: 31 500 € HT (+18,64%)	DEC-2021- 255	
Avenant	19/07/21	Avenant n°1 au marché n°2017-13-3 d'études préalables au transfert des compétences eau et assainissement Lot n°3 Assistance dans le volet RH Prolongation durée du marché jusqu'au 31/12/2023 et ajout de prestations complémentaires	Espelia 34000 Montpellier	Plus-value de 9 000 € HT soit nouveau montant de marché: 37 200 € HT (+31,91%)	DEC-2021- 256
Marché Marché Marché Sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la		SOCOTEC Construction SAS 01000 Bourg en Bresse	8 904,00 € HT 10 684,80 € TTC	DEC-2021- 258	
Avenant	Avenant n° 1 au marché n° 2021-000000002-00 de fourniture de signalisation verticale et d'équipements de voirie Correction erreur clause de révision de prix au CCAP et ajout d'un prix au BPU		SIGNATURE 69200 Vénissieux	Avenant sans incidence financière	DEC-2021- 262
Avenant 21/07/21		Avenant n°4 au marché n° 2016-16 d'AMO en vue de la construction d'un centre aquatique intercommunal Renforcement de l'assistance quant au choix du mode de gestion du futur équipement (actualisation du support de présentation + 2 réunions supplémentaires en présentiel)	ESPELIA 34000 Montpellier	Plus-value de 2 100 € HT soit nouveau montant de marché : 144 275 € HT	DEC-2021- 263
Avenant	22/07/21	Avenant n°2 au marché de prestations de nettoyage des locaux de la CCBS Prestations supplémentaires liées à la crise sanitaire de la Covid-2019 et prise en compte du déménagement de certains services de la CCBS à l'Îlot Grammont et à l'Actipôle	BP INNOVIS 01300 Chazey- Bons	Augmentation du montant maximum annuel de commandes à 90 000 € HT (soit une plus-value de 30 000 € HT, +50%)	DEC-2021- 264

### - Décisions de la Présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
	Pôl	e techniques		
13/07/21	Remplacement de garde-corps sur les communes de Belley et Rossillon	45 917,39 €	Gantelet Galaberthier 69100 Villeurbanne	2021-250
	Réalisation d'une voirie d'accès au terrain provisoire des gens du		Dumas TP 01300 Chazey	
13/07/21	voyage	4 920 €	Bons	2021-251
19/07/21	Mise en place de panneaux dans les déchetteries	2 128,80 €	6ème Sens 01300 Belley	2021-257

19/07/21	Elagage sur la commune de Talissieu	3 384 €	SAS YM Entreprise 01110 Hauteville Lompnès	2021-259
19/07/21	Remise en état de la rue des tilleuls sur la commune d'Arvière en Valromey	2 832 €	Sodeval 01260 Virieu le Petit	2021-260
19/07/21	Reprise de traversées d'eaux pluviales sur la commune de Valromey sur Séran	6 222 €	Sodeval 01260 Virieu le Petit	2021-261
11/08/21	Elagage de la falaise au-dessus de la ViaRhona	1 090 €	Gardoni Paysages 01350 Culoz	2021-265
11/08/21	Elagage des voies communales à Izieu	6 000 €	Rabatel 38110 Montagnieu	2021-266
11/08/21	Reprise affaissement de chaussée	3 300 €	Nicolas Savey 01300 Massignieu de Rives	2021-267
11/08/21	Dallage sanitaire automatique du site de la cascade de Glandieu	6 970,20 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-268
11/08/21	Levés topographiques et études préliminaires pour l'aménagement du carrefour et de la voirie Cublond Camusette	6 384 €	GSM 01300 Belley	2021-269
11/08/21	Fauchage et élagage sur la commune La Burbanche	2 808 €	YM Entreprise 01110 Hauteville Lompnès	2021-270
11/08/21	Fauchage et élagage sur la commune de Talissieu	2 028 €	YM Entreprise 01110 Hauteville Lompnès	2021-271
11/08/21	Inspection détaillée des ponts CNR des Ecassaz et de Cressin Rochefort	18 960 €	Dimoe 21000 Dijon	2021-272
11/08/21	Analyse de la qualité des sédiments de l'étang de la Vendrolière	1 142,94 €	Carso Lsehl 69200 Vénissieux	2021-273
11/08/21	Gestion des boisements en rivière	1 800 €	Trait débardage services 01230 Evosges	2021-274
11/08/21	Reprise du réseau de sortie du séparateur d'hydrocarbures de la déchetterie de Virieu le Grand	4 200 €	Fontaine TP 01300 Belley	2021-275
20/08/20	Fauchage sur la commune de Valromey sur Séran	3 369,60 €	Agri Défis 01260 Sutrieu	2021-278
31/08/21	Achat de 6 CSE	30 816 €	Ecoba 69720 St Bonnet de Mure	2021-283
31/08/21	Achats produits entretien pour l'eau de la piscine	2 497,97 €	Prop Color 73000 Chambéry	2021-284
31/08/21	Achats produits entretien pour l'eau de la piscine	5 601.60 €	DACD 26320 St Marcel les Valence	2021-286
15/09/21	Transport de 9 colonnes aériennes	1 500 €	Xavier Vistalli 01300 Brens	2021-288
15/09/21	Achat de 2 véhicules pour les conseillers numériques	20 551.52 €	Nissan 01300 Belley	2021-289
15/09/21	Elagage sur la commune de Murs et Gélignieux	3 360 €	Jacky Montabone 01350 Ceyzérieu	2021-290
15/09/21	Désherbage des voies communales	3 340 €	Les Brigades Natures	2021-291
15/09/21	Reprise d'enrobés autour des grilles EP déchetterie Virieu	5 064 €	Fontaine TP 01300 Belley	2021-292
15/09/21	Maintenance annuelle système accès	1 490 €	Castel 49680 Neuille	2021-293
	Dâla D	éveloppement		
11/08/21	Parution dans le Ballad'Ain page tourisme	1 030,80 €	Ballad'Ain 01300 Belley	2021-276
17/08/21	Abonnement à l'outil Geovélo	1 836 €	La Compagnie des mobilités 37000 Tours	2021-277
30/08/21	Achat appuis vélos pour l'hyper centre de Belley	2 334 €	Acropose 26000 Valence	2021-282

<sup>&</sup>gt; Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions décrites ci-dessus.

3. Délibération : Décision modificative sur le budget principal.

Pierre ROUX informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajuster les inscriptions budgétaires 2021, en dépenses et en recettes, prévues en section d'investissement du budget principal. Il est demandé au conseil communautaire d'adopter une décision modificative n° 3 qui se présente comme suit :

- Budget principal - Section d'investissement :

- o Dépenses/recettes chapitre 45 opérations pour compte de tiers : + 3 035 474 € pour la régularisation des montants de travaux des schémas directeurs d'eau et assainissement des communes qui sont portés par la CCBS, et reversement de la part de subvention de l'agence de l'eau revenant aux communes.
- Dépenses/recettes chapitre 41 opérations patrimoniales : + 240 000 € pour la régularisation des frais d'études engagés sur certains dossiers pour pouvoir bénéficier du FCTVA s'ils sont suivis de travaux.

#### INTERVENTIONS:

Xavier VINCENT et Pascale GUILLON demandent des explications complémentaires sur les chiffres présentés.

Maria PILLOUD apporte les précisions demandées qui figuraient dans le tableau joint au projet de délibération.

- > Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, la décision modificative n°3 du budget principal.
  - 4. <u>Délibération</u>: <u>Création de 2 postes non permanents Contrats de projet pour les conseillers numériques.</u>

Pauline GODET propose\_au conseil communautaire d'autoriser la création de 2 postes non permanents de catégorie C, sous la forme de contrats de projet, pour la mise en œuvre du dispositif « conseiller numérique » sur le territoire de Bugey-Sud.

Le cas échéant, ces contrats prendraient effet au 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour se terminer au 30 août 2023, et ont pour objet de :

- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques.
- Soutenir les usagers dans leurs usages quotidiens du numérique.
- Accompagner les usagers dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Compte tenu de l'avancement de ce dossier, il n'a pas été possible de présenter ce projet de délibération lors de la séance du 15 juillet dernier.

Depuis, pour respecter les règles statutaires et permettre leur participation aux séances de formations organisées par les services de l'Etat au début septembre, deux conseillères numériques ont été recrutées (mesdames Valérie BLOCH et Aurore PUGIN-BRON) sur des contrats temporaires de 2 mois, du 31/08/2021 au 31/10/2021. Elles sont actuellement en formation.

#### INTERVENTIONS:

Pierre BROUSSART souhaite savoir si l'affectation de ces agents est connue. Pauline GODET répond qu'elles doivent d'abord se former, puis le groupe de travail décidera des affectations.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, la création de deux postes de conseillers numériques.

#### 5. Délibération : Modification du tableau des emplois.

Pauline GODET présente à l'assemblée les modifications du tableau des effectifs des emplois permanents de la CCBS :

- Service comptabilité - finance :

- Création d'un poste d'assistant comptable et budgétaire ouvert à la catégorie B et C suite à une disponibilité pour convenance personnelle.
- Ouverture à la catégorie A d'un poste de comptable budgétaire et financier pour gérer le budget eau et assainissement, précédemment ouvert aux catégories B et C, et non pourvu à ce jour.

Service marchés publics :

 Ouverture à la catégorie A de deux postes, précédemment ouverts aux catégories B et C, et non pourvus à ce jour.

Service ressources humaines:

- Ouverture à la catégorie A d'un poste d'adjoint à la DRH, précédemment ouvert à la catégorie B, et non pourvu à ce jour.
- Recrutement au 1<sup>er</sup> octobre 2021 d'un agent assistant RH suite à une mutation (Mme Jacquier).

Service piscine:

- Relance d'une consultation pour un poste de maitre-nageur titulaire vacant depuis plus d'un an.
- Un agent d'entretien à temps non complet a démissionné de son poste, ce dernier est donc à pourvoir.

Service à la population :

- Suppression du poste de responsable de service population suite à une mutation interne.
   Cet agent est désormais sur un poste de chargé de mission économique créé au sein du service économique avec un temps de travail réduit.
- Les agents affectés dans ce service ont été réaffectés sur d'autres directions :
  - La chargée de mission mobilité a été affectée au service tourisme, culture, patrimoine et sport.
  - La chargée de mission PCAET et animation OPAH a été affectée au service planification, aménagement de l'espace.
  - La chargée de mission politique ville a été affectée sous l'autorité du directeur du pôle développement.
  - La chargée de médiation a été affectée sous l'autorité du directeur du pôle développement.

Social:

 Création de deux postes d'agent administratif, un à 35 heures et l'autre à 28 heures pour la Maison France Services.

Pauline GODET précise que ces mouvements sont opérés dans l'attente d'un DGS. Il aura comme mission de réorganiser l'organigramme de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, le tableau des emplois tel que présenté. Il entrera en vigueur à compter du 1er octobre 2021.

6. Délibération: Modification des dispositions du RIFSEEP.

Pauline GODET rappelle que le régime indemnitaire est un complément de la rémunération des agents de la fonction publique territoriale, présentant un caractère facultatif, et qui est attribué par délibération de l'organe délibérant (contrairement aux éléments obligatoires de rémunération que sont le traitement indiciaire, les nouvelles bonifications indiciaires, ou le supplément familial de traitement).

Par ses délibérations n°D2016-106 du 7 juillet 2016 et n°D2016-161 du 24 novembre 2016, le conseil communautaire a instauré puis modifié un RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Le RIFSEEP est composée de :

- L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE).

- Du complément indemnitaire annuel (CIA), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir appréciée au moment de l'entretien professionnel annuel.

Les cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux n'étaient pas concernés par ce dispositif tant que le décret l'autorisant n'était pas publié.

Ce décret étant paru au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour intégrer les ingénieurs territoriaux et les techniciens territoriaux au dispositif du RIFSEEP. L'application du RIFSEEP pour ces cadres d'emplois est sans incidence budgétaire, puisqu'elle correspondra à une conversion des montants déjà appliqués à la prime de service et rendement (PSR),

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire intègre, A L'UNANIMITE, les modifications des dispositions du RIFSEEP.

#### 7. Délibération : Régularisation du dossier de retraite d'un agent.

et à l'indemnité spécifique de service (ISS).

Pauline GODET porte à la connaissance de l'assemblée le dossier de Madame Danielle CALLET, ATSEM employée par la communauté de communes du Colombier, les communes de Béon et de Culoz dans les années 2000.

Des erreurs de déclaration ont été commises sur les temps de travail de cet agent auprès des caisses de retraites. Cet agent ne percevant toujours pas sa retraite, et les délais de prescription quadriennale étant dépassés, il convient de prendre une délibération pour permettre à la trésorerie de payer les régularisations nécessaires.

Il est demandé au conseil communautaire de valider la levée de prescription auprès de la trésorerie afin de pouvoir payer la régularisation de cotisation pour le dossier de retraite de Madame Danielle Callet, pour la part qui incombe à la CCBS soit 20 554,77 €.

#### INTERVENTIONS:

Pascale GUILLON estime que la somme à régulariser est importante.

Maria PILLOUD précise que cette somme ne représente que la part de la CCBS, les communes précitées ont également une somme à régulariser.

> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, la levée de prescription auprès de la trésorerie pour le dossier de retraite d'un agent.

#### 8. Délibération : Rapport égalité hommes/femmes.

Pauline GODET rappelle que, en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport doit nécessairement présenter la politique « ressources humaines » de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce rapport doit obligatoirement être complété par l'élaboration d'un plan d'actions sur 3 ans, soit de 2021 à 2023.

A l'issue de chaque année, un bilan des actions menées, inscrites dans le plan, devra être présenté au conseil communautaire.

Pauline GODET présente les 4 axes du plan d'action et rappelle que ce rapport a été validé par le CT/CHSCT.

- > Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, du rapport égalité hommes/femmes et de son plan d'actions 2021-2023.
  - 9. <u>Délibération</u>: <u>Lignes directrices de gestion</u>: <u>orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels.</u>

Pauline GODET rappelle que l'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG) pour :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les commissions administratives paritaires n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les critères d'avancement de grade ou de promotion interne au sein de la CCBS. Le détail des critères figure dans le projet de délibération joint en annexe.

Les LDG sont prévues pour une durée maximale de 6 ans. Cette délibération pourra être révisée ou enrichie en cas de besoin.

La mise en œuvre des LDG fera l'objet d'un bilan annuel, sur la base des décisions individuelles prises et des données issues du rapport social unique. Ce bilan devra être présenté au Comité Social Territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, la mise en œuvre des lignes directrices de gestion.

## 10. <u>Délibération</u>: Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets pour l'année 2021.

Dans le cadre du projet « territoire zéro déchets zéro gaspi », Michel Charles RIERA propose au conseil communautaire de signer une convention de partenariat avec le conseil départemental de l'Ain et de solliciter son aide financière pour le plan de prévention des déchets de la CCBS pour l'année 2021.

L'aide du Département sera de 10 000 € maximum (montant du plafond).

Les actions suivantes, d'un montant total de 59 200 € TTC, sont programmées pour réduire la production des déchets, mais aussi pour contribuer au développement durable de notre territoire :

1.	Animation d'un site internet TRIMAX dédié à la gestion des déchets :	500 €
2.	Ateliers Fabrik'récup :	2 000 €
3.	Visite déchetterie :	600 €
4.	Broyage des végétaux à domicile :	3 500 €
5.	Achat de lombricomposteurs :	2 500 €
6.	Récupération de matériel pour les enfants de Madagascar :	2 000 €
7.	Animation couches lavables pour les particuliers :	2 000 €
8.	Subvention de la recyclerie Valoristes Bugey Sud:	15 000 €
9.	Dématérialisation des convocations et comptes-rendus des commissions :	100 €
10.	Dématérialisation des convocations et des comptes-rendus des conseils	
	communautaires de la CCBS :	100 €
11.	Collecte des papiers de bureau :	10 000 €
12.	Accompagnement test couches lavables Micro-Crèche NeoKids:	4 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, la convention de partenariat avec le Département de l'Ain pour le programme de prévention des déchets pour l'année 2021.

#### 11. Délibération: Modification de l'article 1 des statuts du SITOM Nord-Isère.

Michel Charles RIERA rappelle que la loi NOTRe a imposé une révision des cartes intercommunales de l'organisation du traitement des déchets ménagers.

A ce titre, le SICTOM du Guiers demande son retrait du SITOM Nord-Isère au 31 décembre 2021. Le retrait du SICTOM du Guiers du SITOM Nord-Isère est sans effet sur le périmètre du syndicat dans la mesure où les EPCI membres du SICTOM du Guiers seront réintégrés au SITOM Nord-Isère par le biais du SICTOM de la région de Morestel.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver la nouvelle rédaction de l'article 1 des statuts du SITOM Nord-Isère actant le retrait du SICTOM du Guiers du SITOM Nord-Isère au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve A L'UNANIMITE la rédaction de l'article 1 des statuts du SITOM Nord Isère.

# 12. <u>Délibération: Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux sur les communes du territoire de la Communauté de communes Bugey Sud pour l'année 2022.</u>

Conformément au Code général des impôts, Michel Charles RIERA rappelle qu'il existe deux types d'exonérations de la TEOM :

- Les exonérations de plein droit.
- Les exonérations facultatives.

Sont exonérés de manière facultative, sur délibération avant le 15 octobre pour être applicable l'année suivante, les locaux à usage industriel ou commercial qui n'utilisent pas le service de collecte.

Depuis la mise en place des Conteneurs Semi-Enterrés en libre accès, les entreprises ne sont plus exonérées systématiquement de la TEOM. Elles doivent désormais faire une demande d'exonération annuellement, et justifier d'un service de collecte privé pour y prétendre.

Lors de sa réunion du 2 septembre 2021, la commission Gestion et Valorisation des Déchets a décidé d'exonérer les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

PROPRIETAIRE EXONERE	ENTREPRISE	COMMUNE
Camping municipal du Vaugrais		Artemare
Camping de La Bruyère		Brégnier Cordon
Camping municipal de Champagne		Champagne en Valromey
Camping Le Colombier		Culoz
Camping du Lac du Lit du Roi		Massignieu de Rives
Camping L'ile de la Comtesse		Murs et Gélignieux
Camping municipal de Songieu		Songieu
Camping du Lac de Virieu		Virieu le Grand
SCI de Rothonne	GERAL	Belley
SCI COMIDEL	PROLIANS	Belley
WELDOM (SARL EBDIS)	WELDOM (SARL EBDIS)	Belley
SCI LES ESTABLES	FONTAINE TP	Belley
SCI ARE DESCHAMPS	ARE DESCHAMPS	Belley
SCI DE L'OUSSON	SAS ATME DESCHAMPS	Belley
FROMAGERIE GUILLOTEAU	FROMAGERIE GUILLOTEAU	Belley
BUGEY D2M	BUGEY D2M	Belley
SCI MARTY	Atelier mécanique du Bugey	Chazey-Bons
SCI de l'Abbaye	Ets BOUVIER	Chazey-Bons
SCI NORIMMO	NOREKO	Groslée-Saint-Benoit
SCI E.M	SAS HEPHA	Groslée-Saint-Benoit
Mairie de Magnieu	VOLVO	Magnieu

Il est proposé au conseil communautaire de valider la proposition de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire exonère de la TEOM A L'UNANIMITE la liste des locaux à usage industriel et les locaux commerciaux présentés ci-dessus.

# 13. <u>Délibération</u>: Renouvellement de la convention de partenariat pour la valorisation des végétaux des collectivités avec la commune de Culoz.

Michel Charles RIERA rappelle que la CCBS est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et des végétaux produits par les particuliers, les collectivités et les professionnels. Dans une logique de développement durable, la CCBS a développé une filière de compostage collectif par le recyclage des végétaux.

A ce titre, la CCBS propose aux communes qui le souhaitent un conventionnement pour la valorisation les « déchets végétaux » qu'elles produisent.

A ce jour, la CCBS a conventionné avec les communes de Belley, Culoz et la communauté de communes de Yenne.

Il convient donc de la renouveler pour une durée de trois ans.

La convention signée avec la commune de Culoz pour la valorisation de ses déchets végétaux arrivant à échéance le 11 octobre 2021, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une nouvelle convention, pour une durée de trois ans soit du 12 octobre 2021 au 11 octobre 2024, avec un coût à la tonne identique de 27 € TTC.

> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, la convention de partenariat pour la valorisation des végétaux avec la commune de Culoz.

#### 14. Délibération: Taxe GEMAPI.

#### Rapporteur: Pierre COCHONAT.

Pour rappel, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est définie par les missions inscrites à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, et notamment:

- Gérer et avoir une meilleure connaissance de la ressource en eau.
- Retrouver l'équilibre naturel des milieux aquatiques et des écosystèmes (hydraulique et environnemental).
- Entretenir et réhabiliter les cours d'eau et les milieux humides.
- Prévenir et gérer les inondations.
- Intégrer les questions de l'eau et des milieux aquatiques dans les différents projets communautaires.

Pour répondre à une forte demande des communes sur ces sujets, concrétiser l'ambition environnementale de la CCBS, et assurer le paiement des cotisations syndicales en augmentation du SHR (Syndicat du Haut Rhône) et du SYDCEHR (Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Crues du Haut Rhône), l'hypothèse de l'instauration d'une taxe GEMAPI a été étudiée et validée par les commissions Cycles de l'Eau et Finances-RH, puis évoqué lors du conseil communautaire du 15 juillet 2021.

Il est proposé au conseil communautaire d'instaurer, à compter du 1er janvier 2022, une taxe GEMAPI pour percevoir un produit à hauteur de 350 000 €.

L'établissement de cette taxe et son recouvrement sont adossés aux contributions directes locales, à savoir la taxe d'habitation, les taxes foncières (propriétés bâties et non bâties) et la cotisation financière des entreprises (CFE).

La taxe GEMAPI est un impôt de répartition, la CCBS vote donc un montant et non un taux. Le montant de cette taxe sur les ménages et les entreprises sera calculé par les services fiscaux en fonction de la valeur locative des biens de chaque habitant et des entreprises sur la base du produit de la taxe attendu. Le montant de cette taxe sera fixé annuellement par délibération du conseil communautaire. Cette taxe calculée sur la valeur locative correspondra à un montant compris entre 2,02 € à 8,07 € par foyer et par an.

Le cas échéant, l'instauration de cette taxe entrainera la disparition des attributions de compensation actuelles liées au budget annexe GEMAPI, et l'arrêt de la participation du budget général de la collectivité à l'exercice de cette compétence.

#### INTERVENTIONS:

André BOLON informe l'assemblée que Philippe NARDIN, dont il a le pouvoir, est opposé à cette taxe et à toute hausse de la fiscalité. Philippe NARDIN votera contre.

Marc BUET informe l'assemblée que Emmanuel MASSE, dont il a le pouvoir, votera contre l'instauration de cette taxe.

Marie-Hélène DESCHAMPS informe l'assemblée que Isabelle ROUX, dont elle a le pouvoir, votera contre l'instauration de cette taxe.

Pour Pauline GODET, il faut malheureusement s'attendre à une augmentation des participations sur les sujets environnementaux et liés au traitement des déchets.

Gérald CUEILLE estime qu'il faut faire attention à ce que la politique environnementale ne soit pas une écologie punitive. « On paye aujourd'hui notre inconséquence d'hier ».

Pierre BROUSSART demande si la CCBS a un contrôle sur l'utilisation de ces fonds.

Pierre COCHONAT précise que c'est le budget annuel qui permettra le contrôle sur l'utilisation des fonds. L'instauration de cette taxe permettra le financement de deux postes à temps plein (ce qui n'est pas beaucoup par rapport à d'autres collectivités) et de chantiers importants comme les berges du Séran et des Rousses actuellement. Il souligne également le soutien très fort des partenaires qui permet d'obtenir près de 80% de subventionnement pour l'exercice de cette compétente obligatoire des communautés de communes.

➢ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la mise en place d'une taxe GEMAPI à compter du 1er janvier 2022 par 55 voix POUR et 7 voix CONTRE (mesdames GUILLON et ROUX, messieurs BUET, GUITTET, NARDIN, MARIÉ et MASSÉ).

#### 15. <u>Délibération: Demande de subventions pour la restauration de berges du Furans à Chazey-</u> Bons.

Pierre COCHONAT informe l'assemblée que des\_travaux sont à réaliser pour protéger le square Jacques RUAT à Chazey-Bons des crues du Furans.

Une diversification du lit du Furans pour favoriser la vie aquatique sera réalisée dans ce cadre par :

- Réutilisation des blocs de l'ancienne berge dans le lit du Furans pour diversifier des écoulements.
- Réutilisation des souches issues des travaux préparatoires dans le lit du Furans pour créer des caches et habitats pour la faune aquatique.

Un enherbement de la berge est également prévu pour limiter le développement des espèces exotiques envahissantes et favoriser la reprise des essences adaptées en bord de cours d'eau.

Préalablement à la programmation de ces travaux, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental de l'Ain et de tous les financeurs potentiels.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subventions est le suivant :

Dépenses			Recettes			
Financement	Montant HT	%	Financement	Montant HT	%	
Maîtrise d'œuvre en	interne CCBS		Autofinancement	6 000 €	40%	
Travaux	15 000 €	100%	Cofinancements demandés			
			DETR	6 000 €	40%	
			Conseil Départemental 01	3 000 €	20%	
TOTAL	15 000 €	100%	TOTAL	15 000 €	100%	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve A L'UNANIMITE la demande de subvention auprès de tous financeurs potentiels pour le projet de restauration des berges du Furans à Chazey Bons.

#### 16. Délibération: Rapport d'activité 2020 des services.

Pauline GODET rappelle que le Code général des collectivités territoriales donne obligation d'adresser, chaque année, un rapport retraçant l'activité de la CCBS au Maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif arrêté par le conseil communautaire.

Ce rapport d'activité a pour objet de présenter le bilan des actions menées en 2020 par la CCBS.

Après une présentation synthétique du document, elle propose au conseil communautaire de prendre acte du rapport annuel d'activité de la CCBS pour l'année 2020.

Comme annoncé en Conférence des Maires, le conseil communautaire du 14 octobre prochain sera décalé à 20h00 pour permettre d'accueillir à 18h00 les conseillers municipaux du territoire. Le pacte de gouvernance, le rapport d'activité des services et le projet de territoire seront présentés à cette occasion. Monsieur le Sous-Préfet devrait être présent.

> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte A L'UNANIMITE du rapport d'activité des services pour l'année 2020.

Présentation du pacte de gouvernance :

Marcel BANDET rappelle que, pour répondre aux nombreux enjeux (économiques, environnementaux, sociaux...) de notre territoire, il est nécessaire de poser les bases d'une gouvernance cohérente et efficiente.

Dans ce cadre, le tandem « communauté de communes/communes » apparait essentiel et doit être renforcé pour rendre un service public de qualité au bénéfice de notre population.

L'objet du présent pacte de gouvernance est de construire une juste articulation entre la CCBS et ses communes membres, pour parvenir à un développement territorial équilibré, solidaire, et fondé sur la proximité.

Ce pacte de gouvernance sera transmis aux communes, pour une délibération des conseils municipaux sous 2 mois. Il sera présenté le 14 octobre 2021 aux conseillers municipaux, et sera soumis à l'approbation du conseil communautaire en janvier 2022.

Marcel BANDET remercie, au nom des membres du Bureau, les conseillers communautaires qui ont participé à ce travail depuis octobre 2020 et en particulier Philippe NARDIN, Dimitri LAHUERTA, Pierre VALLIN, Claude JUILLET, Gérald CUEILLE, André BOLON, Jean-Philippe BRUN, Claude COMET et Isabelle PARMENTIER. Il remercie également les services pour leur implication.

#### **TOUR DE TABLE:**

Gérald CUEILLE demande la prise en charge communautaire du chemin des lacs à Colomieu. Vu son grand intérêt, sa notoriété, et sa fréquentation, il pourrait être déclaré d'intérêt touristique. Un courrier sera envoyé en ce sens à la CCBS

Pauline GODET précise que plusieurs communes sont concernées par des chemins de ce type, une discussion pourra être engagée à ce sujet par les commissions Tourisme et voirie.

Xavier VINCENT est interpellé par les parents d'élèves de sa commune concernant la piscine. Les maitres-nageurs sont présents mais ne participent pas. Pourraient-ils aider les parents d'élèves et les enseignants ?

Pauline GODET va solliciter les services concernés sur ce point.

Xavier VINCENT souhaite connaître quelle démarche va être entreprise auprès de la Trésorerie pour faire état de l'insatisfaction des élus.

Pauline GODET précise qu'elle a évoqué ce sujet avec Monsieur le Sous-Préfet suite aux échanges tenus lors de la Conférence des Maires. Les problèmes sont multiples : difficultés pour les agents communaux et intercommunaux pour les paiements, difficultés pour les entreprises car elles ne sont pas payées en temps et en heure et ne soumissionnent plus aux marchés publics. Est-ce que ces difficultés vont-elles encore s'accentuer suite à la fermeture et au départ de la Trésorerie ?

Un courrier va être rédigé en ce sens et transmis en main propre à Monsieur Vincent BONARDI, nouveau directeur départemental des finances publiques, lors de sa réception à la CCBS le 15 octobre prochain. Dimitri LAHUERTA rejoint les propos évoqués sur ce sujet important. Les entreprises sont en attente de paiements, cela pénalise leur trésorerie. Il faut porter ce message et alerter, et il faut des réponses de l'Etat. Les entreprises attendent leur argent pour investir et payer leur collaborateur.

Daniel PONCY demande un point d'avancement sur le dossier des gens du voyage.

Francine MARTINAT informe l'assemblée qu'un travail d'analyse est en cours concernant plusieurs autres sites susceptibles d'accueillir une aire de grand passage en plus du terrain appartenant à Madame MEUNIER. Cette dernière est d'ailleurs au courant qu'un terrain a été proposé à la CCBS par un propriétaire.

Une réunion de synthèse aura lieu prochainement.

Concernant cet été, les choses se sont globalement bien passées (seul un groupe a posé problème) avec plus de passages mais sur des durées plus courtes. Les passages ont été mis à profit pour discuter avec les pasteurs sur leurs attentes techniques pour les aires d'accueil.

Pauline GODET précise que deux terrains sont particulièrement étudiés : celui de Madame MEUNIER sur lequel des difficultés juridiques sont à prévoir, et celui de Madame DELBE pour lequel il faut s'assurer de la faisabilité technique et financière.

La priorité absolue est de trouver un terrain provisoire pour l'année prochaine car les travaux du centre aquatique vont débuter. Il est possible que la CNR puisse mettre des terrains à disposition de façon provisoire. Il faut être force de propositions, et assumer collectivement cette compétence obligatoire.

Il faut se mettre autour de la table avec les communes concernées. Il convient de sortir de ce sujet, plus cela traine plus cela est difficile. Il faut réfléchir également collectivement et solidairement sur la reconnaissance à apporter la commune qui accueillera le terrain.

Dimitri LAHUERTA souscrit au soutien et à la reconnaissance aux communes sollicitées, et notamment de Belley qui accueille régulièrement les gens du voyage.

Il est impératif de trouver un lieu définitif et un lieu temporaire. Il faut agir et être réactif, il n'est plus possible de voir le rond-point Jean Monnet bloqué, ou de recevoir des groupes en centre-ville. Un accueil est également impossible rue des Ecassaz. Il n'est plus question que les élus de Belley ou de la CCBS viennent faire la circulation ou débattre avec des gens qui au final s'installent où ils veulent.

Si la CNR joue désormais le jeu, remercions-les et avançons rapidement avec eux. Attention, ce sujet est d'importance et le temps passe très vite.

Xavier VINCENT propose de débuter une négociation avec le propriétaire qui est vendeur, pour éviter de prendre du retard et envisager directement un terrain définitif sans passer par un terrain provisoire.

Pauline GODET précise que la CCBS attend la validation de l'ARTAG sur ce terrain avant d'avancer sur ce dossier.

La séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance, Gérald CUEILLE La Présidente, Pauline GODET